



Edito du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

Tout d'abord, saluons les avancées importantes faites dans la lutte contre un virus qui paralyse notre vie sociale et économique depuis plus d'un an. L'arrivée des vaccins laisse entrevoir un retour prochain à la normale.

Au plan communal, vous constaterez, à la lecture de ce journal, que nous avons engagé des investissements très importants pour les années à venir, qui donnent à notre village une vision à long terme (eau, environnement, cadre de vie, etc.).

Ces projets sont rendus possibles par une situation financière performante et saine en sortie de crise.

L'arrivée en 2022 de la fibre va également, nous permettre de nouvelles perspectives d'avenir. Depuis le début de la mandature, nous n'avons pas oublié le cadre de vie de tous et, vous avez pu constater, un renforcement des moyens mis à la disposition de nos équipes techniques pour rendre notre village toujours plus accueillant et propre.

Remarquons l'arrivée d'une nouvelle association portée par les jeunes du village qui va s'investir, dès cet été, dans les animations sportives et culturelles, et saluons aussi la réouverture prochaine de notre bibliothèque.

Au plan intercommunal, Canari s'affiche comme la vitrine de notre côte ouest avec la perspective de mettre en place un bureau de l'office du tourisme dès l'an prochain.

Nous ferons de tout ceci un point en fin d'année et dans l'attente, passez toutes et tous un bon été rempli d'animations, de festivités et, comme toujours, d'un très joli feu d'artifice.

J.M. SIMONETTI

Sommaire

Conseils municipaux et communautaires	p.2
Travaux	p.3
Comptes administratifs et Budgets	p.4
Infos	p.5
Ecole	p.8
Vie associative	p.9
Etat civil et diplômes	p.11
Informations pratiques	p.12

Délibérations

- Création d'un emploi d'agent territorial spécialiste des écoles maternelles
- Remboursement des frais pour le raccordement au réseau d'eau potable
- Tarifs de l'eau 2021
- Modification de l'article 5-2 des statuts du SIEEP HC relatifs à la gestion de l'éclairage public
- Modification de l'article 5-3 des statuts du SIEEP HC relatifs à la gestion des bornes de recharges des véhicules électriques
- Réhabilitation des infrastructures d'eau potable suite au Schéma Directeur (annule et remplace la délibération n° 06/2020 du 08/02/2020)
- Compte de gestion 2020
- Délibération sur le compte administratif 2020
- Affectation des résultats : fonctionnement M 14 - 2020 et fonctionnement M 49 - 2020
- Article 5-2 SIEEP HC, annule et remplace la délibération 05-2021
- Refus d'adhésion pour la gestion de l'éclairage public SIEEP HC
- Adhésion au service des véhicules électriques
- Création d'un emploi technique non permanent (6 mois)
- Vote des taxes directes locales 2021
- Vote des budgets 2021
- Procédure des biens sans maîtres : sentier de la communauté de communes (annule et remplace la délibération n°11/2020 du 04/05/2021)
- Vote du BP M14 - Modification partielle de la délibération n°17/2021 du 10/04/2021
- Donation affectée de La Kanelate
- Vente des ruines cadastrées section H 335 et H 336, situées à Olmi
- Décision modificative - Subventions
- Autorisation d'un achat de terrain appartenant à Mme Cesarini, cadastré J 1384
- Tarification pour la vente des casquettes et des tee-shirts.

Réunions diverses

- 08/02 : Syndicat d'électrification
- 12/02 : Visite de la Direction de la Poste
- 16/03 : Visite de l'Office des HLM
Visite ADEME sur site
- 18/03 : Visite de contrôle de la STEP
- 08/04 : Visite à Sisco de la maison des personnes âgées
- 26/04 : Réunion pour la fibre
- 27/04 : Commission des impôts directs
- 29/04 : Discussion pour l'antenne TDF
- 29/04 : Visite des pompiers (piste hélicoptère)
- 17/05 : Réunion des associations et des commerçants
- 25/05 : Syvadec (Eco point)
Commission électorale
- 19/06 : Réunion pour la sécurité lors des manifestations estivales

Communauté de communes

(Vice-présidence en charge de l'environnement et de la Gemapi - Vice-présidence de l'office de tourisme)

- 21/01 : Syvadec
- 29/01 : Office de tourisme
- 03/03 : Office de tourisme
- 09/03 : Gemapi
- 22/03 : Office de tourisme
- 29/03 : Vices-Présidents (préparation du budget)
- 14/04 : Vote du budget
- 21/04 : Bureau Vices-présidents / SDISS
- 05/05 : CRTE Plan de relance
- 02/06 : Vices-présidents / Gemapi
- 08/06 : SYVADEC
- 16/06 : Gemapi
- 23/06 : CRTE
- 25/06 : Assemblée générale

Voirie

- Mise en place de 3 lampadaires solaires
- Réfection de la placette Saint Roch à Olmi
- Mur de soutènement à Pinzuta
- Préparation d'un nouveau verger à proximité du stade

Bâtiments

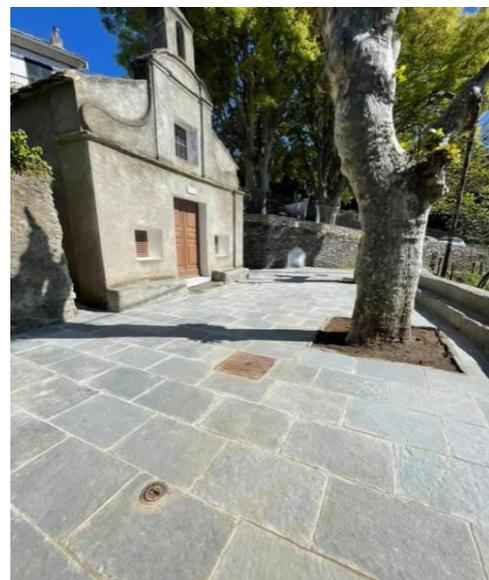
- Etanchéité de la toiture de la maison acquise à Marinca
- Porte issue de secours à l'école

Achat

- Remplacement du camion de la voirie

AEP

- Vérification des éventuelles fuites sur le réseau STEP



Placette Saint-Roch à Olmi

Bâtiment

- Rénovation de l'appartement au dessus de la mairie
- Réfection de la fontaine I Fratti

Voirie

- Dallage au hameau de Vignale
- Réfection de la route de Scala
- Réfection du mur E Valle

Eglise

- Rénovation du chœur Santa Maria Assunta



Lampadaire à Chine

Eglise

- Carrelage Saint François

A.E.P

- Rénovation des réseaux, sources et réservoirs dans le cadre de notre schéma directeur de l'eau

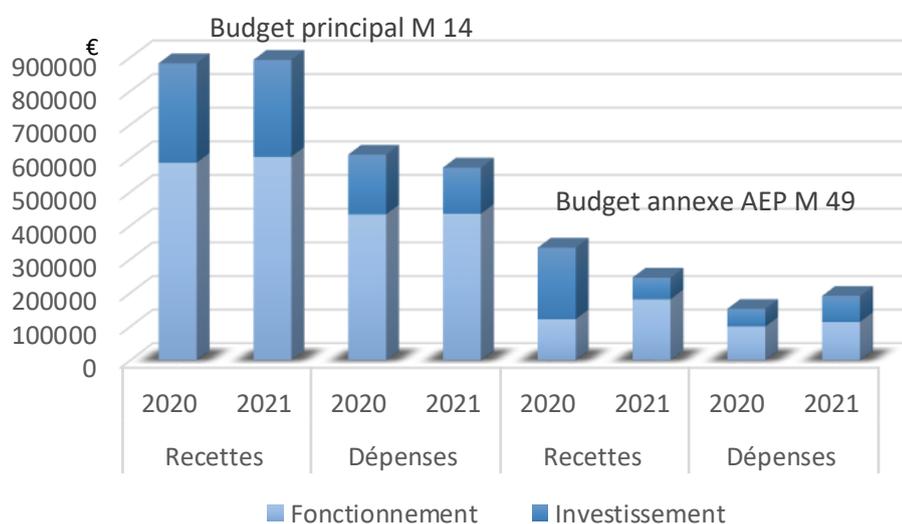
- Etude pour la mise aux normes SPANC des marines
- Rénovation des fontaines de Pinzute et Vignale
- Rénovation des réseaux STEP entre Chine et Marinca
- Rénovation du logement situé à Marinca
- Aménagement paysager sous le clocher
- Réfection du faux-plafond du Centre culturel
- Maison des personnes âgées à Longa
- Enfouissement des lignes aériennes

Budget principal M 14	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	604 902	435 778
Investissement	288 369	137 072

L'excédent de fonctionnement au 31/12/2020 était de 165 125 € dont 2 138 € de report.

Budget annexe AEP M 49	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	181 291	114 031
Investissement	64 587	77 355

L'excédent de fonctionnement est de 67 260 € dont le report de 56 475 €.



Evolutions des budgets.

Budget principal M 14	Fonctionnement	Investissement
Montant	634 000	648 646

Budget annexe AEP M 49	Fonctionnement	Investissement
Montant	198 553	272 804

- **Les taux d'imposition des 3 taxes restent inchangés.**
- Les recettes d'impositions directes restent stables.
- Les dotations générales, rurales et de péréquation augmentent de 3%.
- **A noter un budget de fonctionnement en hausse de près de 6 % et un budget d'investissement d'un niveau record à 921 450 €.**
- Cet effort d'investissement va se poursuivre les années suivantes avec le dossier de l'eau pour 2022 et celui de la maison des personnes âgées en 2023.
- L'endettement est égal à zéro comme précédemment.

Document non contractuel

	UA	UB	UM	As	N
Nouvelle construction	oui	oui	Non	Non sauf besoin express agriculture	Non
Evolutions de l'habitat existant	Oui	Oui	Non, sauf identique à l'existant	Réfection ou extension	Extension SDP<30% si SDPi>50m ² Et total<250m ²
Contrainte d'accès	Par voie publique	Accessible DFCI	Sans objet	Règlementé	Règlementé
Alignement façade sur voirie	Oui, sauf exceptions	Oui, sauf exceptions	Identique existant	Retrait>4m	Retrait>5m
Alignement Limites séparatives	Oui, sauf exceptions	Oui ou H/2 et min 3m	Identique existant	Non H/2 et min 4m	Non H/2 et min 3m
Hauteur max	10 m	7 m (R+1)	Identique existant	7 m annexes 3m Hangar 5 m	7 m
Contraintes architecturales	Très fortes	Fortes	Très fortes	Moyennes	Moyennes
Stationnement	Par logement 1pl si <70 m ² 1,5pl si >70 m ²	2pl /logement	Sans objet	En dehors des voies publiques	En dehors des voies publiques
Espaces verts	Verdir les espaces libres	Espaces verts >50% + respect EVP	Verdir les espaces libres	Sans objet	Sans objet
Piscine	Oui, à – de 20m de l'habitation principale	Oui, sur une parcelle bâtie	Non	Non	Très réglementé

Dans les autres zones :

- UAa : Zone spécifique à Imiza, très réglementée
- ASPr : Uniquement la réfection des constructions existantes est autorisée
- NPr : Réfection des constructions existantes et extension limitée des bâtiments agricoles existants ; hauteur limitée à 5 m au faîtage pour les extensions,

D'autres contraintes doivent être prises en compte, comme par exemple :

- Les volets roulants sont proscrits en UA, volets persiennés sur gonds uniquement
- La charte du Cap Corse (coloris, matériaux, types d'ouverture, couvertures, etc), consultable en mairie, doit être suivie.

Et toute modification de façade, y compris un ravalement, nécessite une demande préalable.

Constructions inférieures à 2 m ²	Aucun document
Constructions comprises entre 2 et 20 m ²	Déclaration préalable
Constructions supérieures à 20 m ²	Permis de construire
Ravalement de façades	Déclaration préalable
Mur supérieur à 2 m de hauteur	Déclaration préalable
Piscines (enterrées obligatoires)	Déclaration préalable
Percement, agrandissement d'une ouverture	Déclaration préalable

Compte tenu de la **situation hydrologique actuelle**, de **l'état de sécheresse** (Arrêté préfectoral en date du 8 juillet plaçant le département de la Haute-Corse en « vigilance » sécheresse) et pour éviter les conséquences d'une éventuelle réduction d'eau, les pouvoirs publics nous demandent de mettre en œuvre des économies de la ressource. Il est opportun de rappeler quelques mesures pratiques :

- Ne pas laisser de robinets ouverts, les fermer correctement après utilisation,
- Eviter de laisser couler l'eau lorsqu'on se lave les dents ou les mains,
- Eviter les bains,
- Eviter de faire fonctionner les machines à laver le linge ou la vaisselle, si elles ne sont pas en pleine charge,
- Eviter de laver les sols à grande eau,
- Eviter de laver, sauf dans des établissements dotés d'économiseurs d'eau, les véhicules, les bateaux, les remorques ou autres engins.

Merci de respecter ces mesures simples afin d'éviter un arrêté de restriction.

Le remplissage des piscines étant strictement interdit depuis le 31 mai, toute infraction est passible d'une amende.

La fermeture des compteurs est fortement préconisée pour les maisons inoccupées pendant de longs mois.

10/07 : Théâtre Les Turlupins au Centre culturel

13/07 : Groupe E Porte 20h30-22h, place du clocher (Canari in festa)
Feu d'artifice à 22h30 (Municipalité)

17/07 : Cirque sur la place du clocher

23/07 : Marché, place du clocher (Municipalité)

30/07 : Concert Felì et Tony Padovani à l'église Saint-François

31/07 et 01/08 : Exposition de peintures à l'église Santa Maria

31/07 : Concours de boules (Canari in festa)

05/08 : Concert Voce di core, église Saint-François (La Kanelate)

06/08 : Théâtre Les Turlupins au Centre culturel

07/08 : Soirée corse au Restaurant Au bon clocher

11 et 12/08 : Tournoi de Tennis (Canari in festa)

13/08 : Marché, place du clocher (Municipalité)
Exposition de photos et de peintures au Centre culturel (La Kanelate)

14/08 : Soirée au Bar des Amis

15/08 : Messe et procession

20 ou 21/08 : Exposition du savoir faire (La Kanelate)

22/08 : Dépollution des rivières

28/08 : Course pédestre (Canari in festa)

Du 30/08 au 03/09 : Concours de chants lyriques (Assoc. artist. et cultur. couvent Canari)

18 et 19/09 : Journées du Patrimoine

Ruine

La municipalité va mettre en vente une ruine située au hameau de Piazza, après qu'une expertise en aura déterminé la valeur.

Les personnes intéressées peuvent adresser une lettre en Mairie jusqu'au 30 octobre 2021.

Caveaux – Case columbarium

La commune possède encore quelques concessions perpétuelles, à savoir

- des caveaux : l'unité est vendue 1350 € (+ 78 € taxe)
- un columbarium : la case coûte 500 € (+ 29 € taxe)
- des terrains : un emplacement de trois cases dont le prix de vente est 900 € + 52 € taxe
un emplacement de six cases dont le prix de vente est de 1800 € + 105 € taxe.

Station d'épuration

Les lingettes et les serviettes hygiéniques jetées dans vos toilettes perturbent le fonctionnement de la station d'épuration et créent de gros problèmes.

Les interventions sont de plus en plus nombreuses et coûteuses.

Gravats

Il existe une filière légale d'élimination des déchets de chantier avec mise en sacs et transport en déchetterie. Il est impératif de protéger notre environnement et d'arrêter tous rejets illégaux.

Une plainte sera systématiquement déposée en cas d'infraction et toute entreprise responsable de ces dépôts, ne sera plus consultée pour les travaux municipaux.

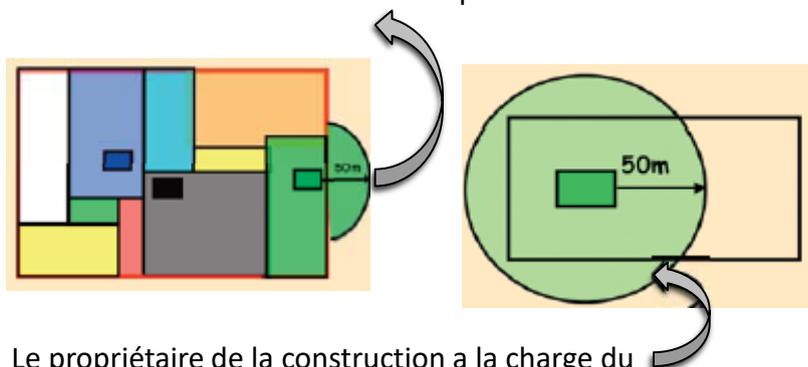
Encombrants

Il est rappelé une fois de plus que tout dépôt d'encombrants sur le territoire communal est **interdit** et passible d'une amende de 500 €.

RESPECTONS NOTRE ENVIRONNEMENT !!!

Le débroussaillage des zones habitées : UNE OBLIGATION LEGALE

Le propriétaire du terrain a la charge du débroussaillage sur la totalité de sa parcelle, qu'elle soit bâtie ou non bâtie... + **50 mètres** à partir des murs de sa construction s'il est en limite.



Le propriétaire de la construction a la charge du débroussaillage sur une profondeur de **50 mètres** à partir des murs de celle-ci... **que les parcelles lui appartiennent ou pas.**

Le **débroussaillage** permet de :

- **protéger** les personnes et les biens,
- **réduire** l'intensité et la propagation du feu,
- **faciliter** la lutte contre ces feux,
- **préserver** le milieu naturel.

NOTRE PROJET ECOSCOLA

Pour avoir note label Ecoscola, discerné par le Syvadec, nous avons effectué plusieurs actions tout au long de l'année scolaire.

Avant les vacances de Noël, nous avons réutilisé des pots de yaourts pour planter du blé et des lentilles, le jour de la sainte Barbe.

Au deuxième trimestre, nous avons pris du matériel de récupération : des cartons, du polystyrène, des vieux brouillons... pour fabriquer des poubelles et ainsi faire le tri de nos déchets. Nous avons entièrement fabriqué deux poubelles pour les papiers, décorées sur le thème de la mer. Pour les emballages, nous avons récupéré une poubelle jaune et nous avons collé dessus des dessins du système solaire.



Au troisième trimestre, nous sommes allés nettoyer le Bosquet, au centre du village et le champ à côté de l'école. Equipés de gants, nous avons récoltés 13 kg de déchets dont 42 cartouches. Dans le bosquet, nous avons trouvé des plaques d'amiante, un phare de moto...



Toute l'école a participé à ce projet même les élèves de maternelle.



En passant devant notre école, vous pourrez voir notre label Ecoscola.

Grace à nos efforts, nous avons réduit nos déchets de 302 kg. Nous allons continuer le tri, aidez-nous en faisant de même de votre côté !

Les élèves de l'école de Canari



Et bien c'est parti !

Les travaux de restauration du Chœur de Santa Maria Assunta ont commencé. Pierre-François BATTISTI et l'équipe de SAS ORNAMENTO sont à l'ouvrage.

Les deux tableaux ont été décrochés de murs et rangés pour l'instant dans la nef. Ils devraient prochainement être envoyés au Centre de Conservation Restauration du Patrimoine Mobilier Corse de Calvi, pour nettoyage et conservation pendant les travaux. Ce lieu est d'ailleurs visitable, sur inscription, les vendredis après-midi au Fort Charlet (du moins, c'était ce que l'on pouvait faire hors période de pandémie). Et la visite en est très intéressante. Que se soit pour le parcours suivi par les œuvres en dépôt (désinsectisation par anoxie, dépoussiérage, photographie et cahier des charge pour une éventuelle restauration par les ateliers du Centre) ou pour les artistes en résidence.

Les murs se retrouvent peu à peu à nu. Ce qui a permis de constater que, au moment de la dernière décoration, celle du XIX^{ème} siècle où GILARDINI et VISCONTI ont créé les fresques disparues, un pilastre avait été monté sur une niche bouchée.

De ce fait l'accès à l'intérieur de l'église ne sera pas possible pendant tout l'été et la messe du 15 août sera comme l'été dernier, célébrée à l'extérieur.

Par contre, nous pensons pouvoir organiser un après-midi par semaine une visite guidée des trois églises. Date à fixer.

Et si, par bonheur, vous retrouvez dans vos archives des photos de la voute du chœur avant l'effondrement, cela permettrait à Pierre-François de ne pas avoir à en recréer le décor.

Bon été à tous.

Le Président, J.M. Ambrosini



Poursuivant sa démarche de promotion du Chant Lyrique en Corse, notre association organise son 17^{ème} Concours du 30 août au 3 septembre 2021.

Le jury du concours qui est composé de directeurs des plus renommés théâtres lyriques de France, jugera d'excellents candidats, chantant les airs les plus célèbres du répertoire.

Ce concours de grande réputation attire à Canari, certains chanteurs, qui feront ensuite de belles carrières internationales.

Nous vous invitons vivement à venir y assister.

Le Président, J. Scaglia

Seule la 51^{ème} Ronde de la Giraglia a pu se dérouler normalement à la date prévue. Voici le classement de nos sportifs Canarais et de quelques voisins et amis,

Moderne :

G. SANTINI – J. CAMILLI 208 RC4	6 ^{ème} scratch/1 ^{er} RC4
R. SIMONETTI – C. SIMONETTI DS3 WRC	14 ^{ème} scratch / 1 ^{er} FA8W
J.F. ORSONI – S. ORSONI Clio FN3	53 ^{ème} scratch/ 1 ^{er} FN3
M. CHERCHI – S. CHERCHI Peugeot XS	81 ^{ème} scratch / 2 ^{ème} N2S
T. MOSCONI – JF. GIOVANNONI Clio R3 max	Abandon (panne mécanique)
F. ALEGRE – L. MURATI BMW 325i	Abandon (sortie de route)
U. GREGORJ – J. ALESSANDRINI Clio RS	Abandon (sortie de route)

VHC :

J.M. SIMONETTI – L. BENETEAU BMW M3	5 ^{ème} scratch / 1 ^{er} J2E7
-------------------------------------	---

VHRC :

E. SAOLETTI – A. SAOLETTI BMW 325	4 ^{ème} VHRS
T. PADOVANI – M. GUARDO 306 S16	Abandon (panne mécanique)

Bravo à tous et rendez-vous au 2^{ème} semestre.

Le Président, C. Gregorj

Comme vous l'avez peut-être constaté, l'année 2020 a été une année blanche pour notre association Monti Marinchi. La situation sanitaire nous a incités à ne pas organiser la venue de scouts pour travailler sur des chantiers, et pour l'été 2021, là encore nous avons décidé de ne pas faire venir de groupes. Nous avons dû refuser les demandes de 33 groupes ! En revanche, nous avons pour projet d'organiser une ou plusieurs journées d'entretien sur nos sentiers avec ceux d'entre vous qui seront partants !

Concernant les actions passées de 2019, les groupes de scouts étant essentiellement féminins, ce sont surtout des chantiers de mise en valeur des marches construites en pierre selon la technique du hérisson « a ricciata », qui ont été réalisés par les jeunes, et bien que le travail de restauration de murs ait été moins conséquent que les années précédentes, nous avons pu compter là encore sur la disponibilité, le savoir faire et la bienveillance d'Ernest GRANINI pour conseiller les jeunes.

Merci de votre soutien, prenez soin de vous, et à bientôt sur nos sentiers.

Le Président, J. Dalichoux

Présentent « **C'ÉTAIT HIER** »

Les copains se retrouvent et sont enfin heureux de revoir leur public Spectacle réalisé par Irène AIELLO avec Annie SANTINI - Anne PICCOLI - Philippe PICCOLI - Jean-Marie CATALA - Josiane SYLLA - Mireille MARIOTTINI

Autour d'une table chargée de victuailles, ils évoquent leur passé, les sketches, les poèmes, les chansons qu'ils ont interprétés avec passion.

Venez nombreux le samedi 10 juillet et vendredi 6 août à la salle des fêtes de CANARI.

Entrée gratuite.

Naissances

- 12/01/2021 : Oriana, fille de Nadia SLIM et Dorian MARTINELLI
- 29/03/2021 : Andria, fils de Sabrina LOUESDON et Guillaume BRUN FRATACCI
- 04/05/2021 : Valentin Paul-Marie, fils de Sarah TURBEAUX et Guillaume SANTINI
- 14/05/2021 : Carl'Anto, fils de Aurélie TAMBURINI et Geoffrey MARTINELLI
- 21/05/2021 : Honoré Dominique BERTONI, fils de Alice et Vincent BERTONI



Nous souhaitons beaucoup de bonheur aux enfants, ainsi qu'aux parents, grands-parents et arrière-grands-parents.

Décès

- 26/03/2021 : Madame Noëla SANTINI née PADOVANI
- 27/04/2021 : Monsieur Sylvain DEBRAY
- 13/06/2021 : Monsieur Yves THOMAS
- 03/07/2021 : Monsieur Dominique LELU
- 04/07/2021 : Monsieur Antoine MARCANTETTI

Nous présentons nos sincères condoléances à leurs familles.

Diplômes

Diplôme National du Brevet

CARUS-GAVAZZI Alexandra (mention Très Bien)
GUERRA Livia (mention Très Bien)
LORENZI Eva (mention Bien)

Bac général

CHALVET Solenne
GRANINI Léa
MARTIN Capucine (mention Assez Bien)
RIUTORT-CASALTA Laura (mention Assez Bien)

1^{ère} année de Master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation 1^{er} degré

ROMANACCE Carla

CAP Menuiserie

GRANINI Myriam

Certificat de spécialisation arboriste grimpeur

GUERRA Matteu



Diplôme Universitaire de Généalogie

AMBROSINI Jean-Michel

Nos plus sincères félicitations à tous les diplômés.

COVID-19

Pandémie toujours en cours

GESTES BARRIÈRES À RESPECTER ET À CONTINUER MÊME APRÈS LA VACCINATION !

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Portez un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée



Limitier au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

Urgences

- Pompiers** 18 ou 112
- SAMU** 15
- Médecin** Dr Jochmans - 04 95 37 00 04 - Cabinet médical ouvert le mardi à partir de 14h à la Résidence E valle
Dr Salaün - 04 95 35 42 90 - A domicile tous les vendredis sur rendez-vous
- Besoin d'un médecin pendant vos vacances ?** Composez le **116117** (7 jours/7 – 24h/24)
- Infirmière** Mme Guidicelli - 04 95 37 83 86

Accord Collectivité de Corse / Service d'Incendies et de Secours

0800 004 020 : Numéro d'appel en cas de problème de sécurité sur le réseau routier. Il permet de joindre de façon permanente le Service d'Incendies et de Secours.

Horaires d'ouverture

Mairie

Lundi et Vendredi : 9h - 12h
Mardi et Jeudi : 14h - 17h

Conservatoire du Cap Corse

- **Juillet-Août** : tous les jours de 10h à 13h et de 17h à 20h
- **Juin-Septembre** : du lundi au vendredi 10 à 12h et de 14 à 17 h

En dehors de ces périodes : visites sur rendez-vous

Lundi et Vendredi : 9h - 11h
Mardi et Jeudi : 14h - 16h

Bibliothèque

Lundi et vendredi : 14h - 17h

Numéros utiles

Gendarmerie Brando : 04 95 33 20 17

Gendarmerie de Luri : 04 95 35 09 41

Mairie : 04 95 37 80 17

Assistante Sociale : 04 95 55 06 33

Service de car Canari – Bastia le mercredi :
Mairie de Barrettali 04 95 35 10 54

Pour être **informé** en temps réel des alertes communales par **SMS**, veuillez nous **communiquer** votre numéro de téléphone **portable**.

Divers

Collecte des encombrants

Prise de rendez-vous indispensable en mairie.

Tri sélectif

Les sacs cabas utiles au tri sont disponibles en Mairie.
Les composteurs sont à réserver et livrés chaque mois.

Vente

Des tee-shirts et des casquettes « **Canari Capi Corsu** » sont disponibles au Conservatoire et à la Mairie
Coloris : blanc , noir ou bleu.

